

**Département
du
Val de Marne**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE**

**Arrondissement
de Nogent sur Marne**

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal.....45

**EXTRAIT DU REGISTRE
des**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice45

Présents ou représentés
à la séance.....44

Délibération n° : 02 04 35 D6

Vœu présenté par le Groupe Fontenay
Ecologie pour le recyclage du papier dans
les services administratifs de la commune

SEANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2002

L'an deux mille deux, le vendredi 5 avril à 20h30, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le 29 mars, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-François VOGUET, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : MM. VOGUET, CLERGET, CARRE, GENDRE, Mme PIERRE, M. SCHANG, Mmes DEPOILLY, GARAND, ANTOINE, M. POIRIER, Mme LEROY, M. DUCROQ, Mmes PERRIGUEUX, COUPEAUX, M. SEYE, Mmes BIGNON, MICHON, M. HENRY, Mmes VIAUD, BERTOTTO, ZINKHÖFER-VAYSSE, M. JUDILLE, Mmes TROULET, CAMMAS, MM. REMINIAC, TOLLARI, Mmes VIDOVIC, RIOU, M. COCHET, Mme ABEILLE, M. MEIGNAT.

EXCUSES-REPRESENTES :

M. BÉNÉDICT	qui a donné mandat à	M. SEYE
Mme NOUYRIGAT	" " " "	M. SCHANG
Mme GARCIA	" " " "	Mme MICHON
M. MOËC	" " " "	M. HENRY
M. MALLERIN	" " " "	Mme GARAND
M. CREMONESI	" " " "	Mme ANTOINE
M. SAINT-GAL	" " " "	Mme DEPOILLY
M. CLAUDÉ	" " " "	Mme ZINKHÖFER-VAYSSE
M. BAYEURTE	" " " "	M. VOGUET
Mme BOURDIL	" " " "	Mme PIERRE
Mme MORELLE	" " " "	Mme VIAUD
M. ACCHIARDI	" " " "	Mme TROULET
M. ESCLATTIER	" " " "	M. REMINIAC

ABSENT: M. THORAVAL.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil.

Madame GARAND ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Introduction du papier recyclé dans les services administratifs de la Commune.

L'introduction du papier recyclé sur les lieux de travail a été entravée dans le passé par des complications techniques :

Qualité médiocre, prix élevé et disponibilité limitée du papier recyclé. Ces dernières années nombre de ces problèmes a été résolu. Les copieurs et imprimantes ont été adaptés pour pouvoir utiliser ces papiers.

Ceci exposé,

En vertu de la circulaire ministérielle sur l'utilisation du papier recyclé et sur demande du Groupe Fontenay Ecologie,

LE CONSEIL,

CONSIDERANT que diverses marques de papiers recyclés rivalisent en blancheur avec les papiers vierges blanchis au chlore. Qu'une disponibilité accrue et la concurrence entre les fournisseurs ont fait baisser les prix,

Exprime à l'unanimité le vœu

- Article unique : de faire un effort pour promouvoir à l'intérieur des services communaux l'utilisation de papier issu du recyclage, non seulement pour sa propre utilisation mais aussi pour servir d'exemple aux autres.

Le Maire



Jean-François VOGUET

Pour le Maire
L'adjointe déléguée
Danielle DEPOILLY